

Le SCoT, Comment ?

Le SCoT est élaboré par les élus communaux et intercommunaux réunis au sein d'un établissement public : le syndicat mixte Val de Saône-Dombes.

Le SCoT est particulièrement **stratégique** puisqu'il a des effets directs sur les projets d'urbanisme des communes et des intercommunalités. Les plans locaux d'urbanisme (PLU), qui délimitent les secteurs constructibles, doivent notamment respecter les **orientations du SCoT**.

